



DELIBERATION N°2023/067/MJI DU 27 DECEMBRE 2023 PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 3CO POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE A L'HOTEL DE LA VILLE POUR AUTOCONSOMMATION ET BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Nombre

De conseillers en exercice : 29

De Présents : 06

De Votants : 06

NOTA – Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la Mairie le 28/12/2023 et que la convocation du conseil avait été faite le 23/12/2023.

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, ALI BACARI CHARAFINA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI, MADI-MARI DAROUECHI, ADAM THOILIHATI.

Absents :

SOUFFOU ABDALLAH, SAINDOU MOHAMADI, SOUFFOU ZAIN-YA, HEDJA KOURAICHIA, SOILIH ANSSUMATI, ABDALLAH MAMALI, NOUDJOUR MADI ASSANI, MDALLAH ANLAMATI, MROIVILI AMINA, AHMED SAID, MADI MOITSOUMOU, BOURA MCOLO VITA, SAID MADI ZAINA, M'BAE LADHATI, BOINA KAYSSANI, AYOUBA ANLI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, MADI-ISLAME SAFINATI, NOUDJOUR MADI MANROUF, VITA SOIDIKI.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 23 décembre 2023, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Maire, à une réunion du conseil en 2^{ème} lecture le mercredi 27 décembre 2023 à 08 heures dans la salle des délibérations de la mairie.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Madame ALI BACARI Charafina**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Dans une démarche de réduction de sa consommation énergétique, la commune de M'tsangamouji met en place de nombreux travaux :

- Une grande partie des bâtiments publics a fait l'objet de rénovation thermique afin de réduire,

- 1/3 de l'éclairage public a été changé en solaire autonome,
- Des véhicules électriques ont été acquis par les services de la commune.

Dans une logique de continuité de ces actions là mais également d'une meilleure autonomie, il est proposé la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'hôtel de ville. Cette centrale doit permettre de sortir l'hôtel de ville du réseau en permettant d'avoir de l'autoconsommation mais aussi d'avoir des bornes pour le rechargement de véhicules électriques. Il s'agit donc ici pas seulement de réduire la consommation énergétique mais de permettre la consommation d'énergie verte et renouvelable.

Ce projet est estimé à 92 262 €, il est donc demandé au conseil municipal de faire une demande auprès du fond de concours de la 3CO pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque à l'hôtel de ville pour autoconsommation et bornes de recharges de véhicules électriques selon le plan de financement suivant :

- Fond de concours de la 3CO : 46 131 €
- Commune : 46 131 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De faire une demande auprès du fond de concours de la 3CO pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque à l'hôtel de ville pour autoconsommation et bornes de recharges de véhicules électriques selon le plan de financement suivant :
 - Fond de concours de la 3CO : 46 131 €
 - Commune : 46 131 €
- 2) Et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le maire certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la mairie.

Fait et délibéré, le 27/12/2023

Pour extrait conforme,
Le maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa
 IBRAHIMA

Date : 27/12/2023

Qualité : Maire

